

BULLETIN

Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 5 SEPTEMBRE

Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure

Concours de Châteaubriant Samedi 12 Septembre 1925

Allocations. - Par l'Office agricole départemental de la Loire-Inférieure, 9.000 fr. par le Conseil général de la Loire-Inférieure, 1.300 fr. par la Ville de Châteaubriant, 3.000 fr. une médaille de vermeil, quatre médailles d'argent, six médailles de bronze offertes par M. le Ministre de l'Agriculture, au nom du Gouvernement de la République; médailles et diplômes offerts par la Société des Agriculteurs de France et par la Société Nationale d'encouragement à l'Agriculture.

PROGRAMME (heure légale) A 8 heures : Réunion des Jurys (Champ de foire de Béré). A 8 h. 30 : Opération des divers Jurys. A 11 heures : Réunion du bureau et de tous les Jurys au lieu du Concours pour le classement des lauréats.

Article premier. - Le Concours annuel de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure aura lieu dans la ville de Châteaubriant, sur le Champ de foire de Béré, en même temps que la réunion du Comité agricole de Châteaubriant, le samedi 12 septembre 1925, suivant les horaires ci-dessous, avec la participation dudit Comité.

BESTIAUX Art. 2. - Animaux les plus parfaits de conformation, destinés à la reproduction, dans le département de la Loire-Inférieure, pendant la saison suivante.

1° Classe. - Espèce bovine 1° Catégorie. - Race Maine-Anjou 1° Section : Taureaux sans dents de remplacement. - 1° prix, 150 fr.; 2° prix, 100 fr.; 3° prix, 75 fr.; 4° prix, 60 fr.; 5° prix, 40 fr.; 6° prix, 25 fr.

2° Section : Taureaux n'ayant pas plus de deux dents en bouche. - 1° prix, 200 fr.; 2° prix, 150 fr.; 3° prix, 100 fr.; 4° prix, 75 fr.; 5° prix, 60 fr.; 6° prix, 40 fr.

3° Section : Taureaux ayant quatre dents en bouche et plus. - 1° prix, 200 fr.; 2° prix, 150 fr.; 3° prix, 100 fr.; 4° prix, 75 fr.; 5° prix, 60 fr.; 6° prix, 40 fr.

6° Section : Vaches pleines ou à lait, ayant au moins quatre dents en bouche et n'ayant pas plus de six ans. - 1° prix, 150 fr.; 2° prix, 100 fr.; 3° prix, 75 fr.; 4° prix, 50 fr.

3° Catégorie. - Race Normande 1° Section : Taureaux sans dents de remplacement. - 1° prix, 150 fr.; 2° prix, 100 fr.; 3° prix, 75 fr.

2° Section : Taureaux n'ayant pas plus de deux dents en bouche. - 1° prix, 200 fr.; 2° prix, 150 fr.; 3° prix, 100 fr.

3° Section : Taureaux ayant quatre dents en bouche et plus. - 1° prix, 200 fr.; 2° prix, 150 fr.

4° Section : Génisses sans dents de remplacement. - 1° prix, 150 fr.; 2° prix, 100 fr.; 3° prix, 75 fr.

5° Section : Génisses n'ayant que deux dents en bouche. - 1° prix, 150 fr.; 2° prix, 100 fr.; 3° prix, 75 fr.; 4° prix, 60 fr.; 5° prix, 40 fr.

6° Section : Vaches pleines ou à lait, ayant au moins quatre dents en bouche et n'ayant pas plus de six ans. - 1° prix, 150 fr.; 2° prix, 100 fr.; 3° prix, 75 fr.; 4° prix, 60 fr.; 5° prix, 40 fr.

7° Section : Taureaux sans dents de remplacement. - 1° prix, 150 fr.; 2° prix, 100 fr.; 3° prix, 75 fr.; 4° prix, 60 fr.; 5° prix, 40 fr.

8° Section : Taureaux n'ayant pas plus de deux dents en bouche. - 1° prix, 200 fr.; 2° prix, 150 fr.; 3° prix, 100 fr.

9° Section : Taureaux ayant quatre dents en bouche et plus. - 1° prix, 200 fr.; 2° prix, 150 fr.; 3° prix, 100 fr.; 4° prix, 75 fr.; 5° prix, 60 fr.; 6° prix, 40 fr.

10° Section : Génisses sans dents de remplacement. - 1° prix, 150 fr.; 2° prix, 100 fr.; 3° prix, 75 fr.; 4° prix, 60 fr.; 5° prix, 40 fr.

teaubriant, ayant convenu de tenir le même jour leurs réunions, il a été décidé ce qui suit :

1° Un même jury commun examinera et classera les animaux exposés au Concours;

2° Tous les animaux porteront un numéro d'ordre qui leur sera distribué sur le champ du concours;

3° Lorsque le classement général sera terminé dans chaque section, les prix de la Société d'Agriculture seront attribués, sans distinction, aux premiers animaux inscrits sur chaque liste, jusqu'à concurrence des prix à distribuer, et ceux du Comité de Châteaubriant seront attribués aux animaux des cantons de son ressort dans l'ordre où ils figureront sur la liste générale.

Les décisions du Jury sont sans appel.

IV PRODUITS AGRICOLES et RUCHERS

Art. 10. - Des prix en argent seront offerts aux plus beaux produits agricoles ou horticoles, fruits compris, de toutes sortes.

V EXPOSITION DE MACHINES AGRICOLES

Art. 11. - Peuvent y prendre part tous les industriels ou représentants autorisés, sans distinction de région.

Des médailles pourront être décernées aux plus belles expositions.

Les déclarations devront, pour ce concours, parvenir à la Mairie de Châteaubriant, le dimanche 6 septembre au plus tard.

Art. 12. - Les Compagnies de Chemins de fer de l'Etat et d'Orléans accordent une réduction de 50 % sur le transport des animaux, instruments et produits qui devront figurer à ce concours, à la condition que les expéditeurs fassent la demande de cette bonification, en faisant leur déclaration d'expédition, et qu'ils paient le tarif entier à l'aller, le retour devant être accordé gratuitement.

Le Concours annuel de la Société aura lieu, en 1926, dans la circonscription de Saint-Nazaire.

Le Président de la Société d'Agriculture, MARQUIS DE SESMAISONS, Conseiller général.

Le Secrétaire général, R. MERLANT.

Horaires des trains. - Aller : départ de Nantes, 6 h. 59. Retour : départ de Châteaubriant, 16 h. 58.

LE CONCOURS AGRICOLE DE NANTES et les DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS

L'emploi de plus en plus considérable des engrais pulvérisés (plus de cent cinquante millions de kilos pour le seul département de la Loire-Inférieure), nécessite pour l'épandage, une main-d'œuvre et un temps considérables; faute de personnel et de temps, nos cultivateurs ne peuvent pas toujours arriver à répandre dans de bonnes conditions les engrais chimiques et la chaux indispensables à toutes bonnes cultures.

D'ailleurs, l'épandage à la main est pénible et non sans danger, lorsque l'engrais est corrosif ou en poudre impalpable.

La construction mécanique française a résolu le problème qui lui était posé par les agriculteurs, en fabriquant des distributeurs d'engrais montés sur roues et à traction, qui permettent de réaliser les meilleures conditions d'emploi des engrais chimiques; économie d'engrais par la répartition régulière de toutes doses à l'hectare, si faibles soient-elles, grâce aux organes de distribution qui sont réglables à volonté, extinction rapide de l'épandage, ce qui permet de faire ce travail par temps propice.

La mise au point des appareils étant faite depuis fort longtemps aussi bien pour la petite et la moyenne culture, que pour la grande culture, une section a été réservée au Concours spécial de la race bovine Parthenaise, qui se tiendra sur le Champ de Mars, pour la présentation des différents appareils à utiliser.

Les intéressés pourront choisir, dès cette époque, les distributeurs qui leur sont nécessaires pour l'épandage des engrais dès l'automne 1925.

Nos cultivateurs tiendront à venir en grand nombre pour examiner les appareils exposés, et prendre leurs dispositions pour avoir, en temps voulu, les appareils qui leur seront nécessaires pour la campagne prochaine.

Les exposants devront adresser leur demande, (nom, adresse, nature des appareils exposés et dimensions de l'emplacement à réserver strictement nécessaire), avant le 1er septembre 1925, à M. le Directeur des Services Agricoles, Commissaire général du Concours, 5, rue Fanny-Pecquot, Nantes.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES VIGNERONS du Centre et de l'Ouest

Le 14 août a été fondé, à Nantes, le groupe de défense viticole de la Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest; son siège social est 31, rue de la Fosse, Salle des Sociétés Savantes.

Sous la présidence d'honneur du Marquis de Sesmaisons, président de la Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, et de M. Delahaye, président de l'Office Agricole départemental, sur la convocation de M. de Camiran, administrateur exécutif pour la Loire-Inférieure de la C. G. V., et de M. Garnier, secrétaire général de la C. G. V., 11, rue Franciade, à Blois, les principales personnalités viticoles du département et les représentants des cantons cultivant spécialement la vigne, étaient assemblés.

Étaient présents ou excusés et appuyant la création du groupe.

Pour Clisson : MM. Péquin, conseiller général; Doré-Graslin, conseiller d'arrondissement; les maires et les adjoints de Gorges et Monnières.

Pour Vallet : MM. Dejoie, conseiller général et maire de Vallet; MM. Beauquin et Buron, pour la Chapelle-Heulin et la Regrippière, Santejean, maire du Palle; Clément Guilbaud, maire de Mouzillon.

Pour le Loroux-Bottreaux : M. Linyer, conseiller général et M. Saint-Maur, conseiller d'arrondissement, sénateur; M. Girault, président du Syndicat des planteurs.

Pour Aigrefeuille : M. Cormier, conseiller d'arrondissement; M. Chevallier-Labarthe, conseiller général; M. Dufour, maire de Remouillé.

Pour Vertou : MM. Delahaye, conseiller général; de Camiran, président du Comité de Vertou; M. Lerat et Baillergeau, vice-présidents du Comité; de Queral, délégué à Goulaine, etc...

Pour le vignoble de la Loire : M. de Landemont, sénateur, président du Comité d'Anenis; M. de la Rochemacé, maire de Couffé; de la Gournerie, maire de St-Herblain.

Pour le vignoble de la Basse-Loire : M. Louis Lefeuve, maire de Chéméré; président du Syndicat Central; de Grandmaison, maire de Fresnay, vice-président de la Société d'Agriculture; du Tertre, conseiller général, maire de Machecoul; du Châtelier, président du Syndicat viticole de Saint-Léger.

La Loire-Inférieure viticole étant représentée largement, la création du groupe départemental de C. G. V. a été décidée, et le département ayant droit au siège central de Blois, à cinq administrateurs, ont été désignés en tenant compte de la répartition géographique du vignoble :

M. Doré-Graslin pour le canton de Clisson; M. Dejoie, pour le canton de Vallet; M. Méneux, pour le canton du Loroux-Bottreaux; M. de Camiran, pour le canton de Vertou; M. Louis Lefeuve, pour les vignobles de la Haute et Basse-Loire.

La viticulture française subit une crise de mévente, le vignoble nantais lui-même y est soumis. L'œuvre de la jeune C. G. V. du Centre s'annonce déjà comme très considérable. Instituée sur le modèle de la célèbre C. G. V. du Midi, elle a pour but de grouper les syndicats locaux des 14 départements viticoles du Centre, et de provoquer toutes les mesures commerciales et législatives nécessaires à la défense des intérêts des vignerons français en général, des vignerons du Centre et de l'Ouest en particulier.

Le prix du Blé

Le temps pluvieux qui a sévi de façon continue du 20 juillet au 10 août a retardé moisson et battages, en outre quelque peu compromis sur divers points la siccité des grains. La soudure des deux récoltes a été difficile et les derniers petits lots de vieux blé ont été enlevés pour des besoins immédiats à des prix très élevés allant jusqu'à 138 fr. les 100 kilos.

La nouvelle campagne s'ouvre dans l'incertitude, l'hésitation générale. Les cours pratiqués jusqu'ici sont aux environs de 120 fr. Mais le gros commerce, la grosse meunerie surtout s'abstiennent et par là même les cours, font craindre des prix plus bas, tendent à orienter le marché à la baisse. L'an dernier à la même époque, quantité de producteurs, écoutant les informations tendancieuses des acheteurs, jetaient leurs blés par gros paquets sur le marché; les cours s'effondraient deuxième quinzaine d'août à 85 et 90 fr. le quintal (ces effondrements ne profitèrent en rien aux consommateurs). Deux mois après, les prix étaient remontés à 110 fr., puis faisaient 120 et 130 fr. en février. Que cette expérience serve de leçon !

Il est à tous égards, déplorable de voir offrir au mieux moment une quantité de marchandise bien supérieure aux besoins, alors que des ventes échelonnées contribueraient à assurer une certaine stabilité de prix à une denrée de première nécessité.

Le prix de 120 fr. est-il donc excessif ? Nullement.

N'oublions pas que le marché des blés est essentiellement mondial, et a son centre à Chicago dont les cours se répercutent partout. Notre récolte est évaluée à environ 80 millions de quintaux; nous devons pour 7 ou 8 millions importer, donc dépendre de l'étranger et de son change.

A la cote actuelle du dollar : 21.40, le blé, au cours de 120 fr. papier, ne vaut en réalité que 29 fr. 25 en franc-or. Est-ce exagéré par rapport au prix d'avant-guerre ? Lorsqu'on considère surtout l'augmentation du prix de revient et des charges du cultivateur. Les tourteaux et produits alimentaires pour les animaux n'ont-ils pas monté de 20 o/o depuis un an ?

120 fr. papier ne valent-ils pas moins en août 1925, qu'en août 1924 ?

D'autre part, de récentes études tirées des documents de l'Institut International Agricole de Rome, renseigné par le monde entier, nous apprennent que les Etats-Unis d'Amérique touchent au moment où leur population toujours croissante, absorbera toute leur production. Le Canada seul sera exportateur dans l'Amérique du Nord. Il est trop tôt pour parler des blés de l'Argentine qui se moissonnent en janvier.

Les mêmes documents nous rappellent que les races jaunes de l'Extrême-Orient prennent goût au pain, après n'avoir consommé que du riz pendant des siècles, que les mangeurs de pain ont passé de 400 millions à 600 millions et que la production mondiale du blé est loin d'avoir suivi la même progression.

Il nous disent encore que l'Europe (la Russie mise à part), importe, depuis cinq ans, 1/3 de plus de blé qu'avant 1914; que les populations qui vivaient surtout de seigle, de maïs, abandonnent ces grains secondaires, pour le blé.

Enfin, d'après un récent décret, la farine de blé commerciale ne va désormais contenir que 4 o/o de farine de seigle au lieu de 8 o/o de succédanés divers. D'où augmentation de la quantité de blé nécessaire à l'alimentation.

Qu'y a-t-il à conclure de tous ces faits ? Que logiquement les prix des blés ne peuvent baisser sérieusement que d'une façon très momentanée et ont au contraire chance de se maintenir sinon de s'élever au cours de la campagne.

Le Régime des Succédanés

Les 4 o/o de Farine de Seigle

M. le Ministre de l'Agriculture vient d'ajouter une page à son œuvre. Il adresse, en effet, à MM. les Préfets, une circulaire nouvelle qu'il nous faut reproduire :

Le Ministre de l'Agriculture à MM. les Préfets

Paris, le 12 août 1925.

A partir du 20 août 1925, les meuniers devront obligatoirement incorporer 4 % de farine de seigle à la farine de froment, à l'exclusion de tout autre succédané.

Toutefois, par analogie avec les dispositions prévues à l'article 4 du décret du 1er août 1925, un délai d'un mois à dater de ce jour est accordé pour permettre l'écoulement des farines fabriquées ou en cours de fabrication avec incorporation du taux réglementaire actuel de succédanés.

En vue de l'application des dispositions du décret du 1er août 1925, des instructions sont, par suite, données au service de la répression des fraudes pour ne plus tolérer, en boulangerie, après le 12 septembre 1925, que l'utilisation de farines de froment contenant 4 % de farine de seigle.

Jean DURAND.

Pour occuper les fonctionnaires supérieurs de l'ancienne administration du ravitaillement, M. Jean Durand, qui gémit cependant sur la raréfaction de la main-d'œuvre rurale, ne trouve rien de mieux que de les charger d'une inspection inquisitoriale dans les boulangeries. Ces fonctionnaires seront-ils vraiment compétents pour reconnaître si la farine entière de froment contient exactement 4 % de farine de seigle ? Ce qui est curieux - il serait plus juste de dire : ce qui est immoral - c'est que le service de la répression des fraudes doit se rendre compte si la farine est bien fraudée. Si elle est pure, si elle répondait aux conditions d'une fabrication normale, il devrait sévir énergiquement contre les délinquants, épris de simple honnêteté. Sous le régime des succédanés, la belle farine exempte d'impuretés, blutée convenablement, doit être prosaïque ! Le service de la répression des fraudes n'a plus ainsi à s'inquiéter de la recherche des produits falsifiés, mais à dénoncer à la justice les fabricants de produits purs.

M. Jean Durand avait pourtant laissé entendre qu'il abrogerait les décrets relatifs à l'incorporation des succédanés et au blutage. N'a-t-il pas osé licencier le personnel de contrôle et de police qui vit de ce régime, cent fois condamné par l'opinion publique ? Le maintien du dit régime est décidé à un moment où s'aggravent les difficultés financières... Les paysans seront-ils satisfaits de leur ministre ?

Bulletin des Halles.

Association Générale des Producteurs de Blé

Le Comité directeur de l'Association générale des Producteurs de blé a tenu, le 15 juillet, une importante réunion, pour examiner les résultats de son enquête sur la prochaine récolte, menée auprès de ses adhérents.

A l'issue de cette réunion, M. René Aubergé et une délégation du Comité directeur ont été reçus par M. Jean Durand, ministre de l'Agriculture, à qui ils ont communiqué la déclaration adoptée par le Comité directeur, et dont voici les points essentiels :

La récolte. - On pouvait espérer, avant les violentes attaques de piétil, de rouille, venues s'ajouter dans beaucoup de départements à la verse, une très belle récolte, atteignant peut-être 85 à 87 millions de quintaux.

Les maladies qui ont attaqué les récoltes, fin juin et début de juillet, ont fortement diminué ces belles espérances. La récolte 1925 ne semble pas devoir dépasser sensiblement 80 millions de quintaux.

Les cours. - Il faut que le prix du blé se maintienne pendant la prochaine campagne :

1° Parce que l'indice général de la vie a augmenté. En appliquant au blé l'indice général des produits alimentaires (4,86), bien plus faible que l'indice industriel (6,14), on voit que nous devrions vendre le blé en moyenne 132 à 133 francs.

2° Parce que nos prix de revient ont augmenté. Le prix de revient en franc-or du blé, d'après les calculs de l'As. G.

P. B., atteint au moins 30 francs, soit, au cours actuel du dollar, 120 francs-papier (sans bénéfice).

3° Parce que tous les aliments du bétail ont augmenté. Les tourteaux en particulier ont subi une hausse de 25 à 30 % en un an. Le prix du blé doit être largement supérieur à ceux des aliments du bétail, ou autres céréales, pour que la consommation à la ferme ne se développe pas.

4° Parce que les charges de l'agriculture ont augmenté. On tend à assimiler l'agriculture à l'industrie. A charges égales avantages égaux. Nous voulons bénéficier comme l'industrie du droit de vendre en tenant compte de notre prix de revient et des charges que nous supportons.

5° Parce que la vente de notre récolte doit nous permettre d'engager les dépenses de la campagne suivante. Ces dépenses vont encore augmenter avec la dépréciation du franc et le déséquilibre de la protection douanière au profit de l'industrie.

Les délégués ont donc demandé à M. Jean Durand de prévoir une augmentation du droit de 14 francs, suffisante pour permettre au producteur d'être payé de ses peines.

Le devoir des producteurs de blé. — Le ministre a reconnu pleinement la logique des réclamations de l'A. G. P. B.; de la discussion approfondie qui a suivi cette déclaration, il ressort :

1° Que le droit de 14 francs est rétabli depuis le 16 juillet, et que le Gouvernement est pleinement décidé à ne pas diminuer ce droit, ni directement ni indirectement. Tous les bruits qui circulent aujourd'hui à ce sujet, lancés par les boursiers, sont absolument faux.

Le bruit lancé dernièrement, tendant à faire croire au producteur que le Gouvernement allait stabiliser le blé au prix faible, en octroyant aux meuniers des veuves étrangères au-dessus de leur valeur, est absolument tendancieux et n'a aucun fondement.

2° Que le Gouvernement est décidé à laisser le producteur obtenir de sa récolte un prix rémunérateur.

3° Que les producteurs ne doivent pas craindre la baisse, s'affoler, vendre leur récolte dans un moment de panique qui provoquerait une baisse que rien ne justifie.

4° Que les blés exotiques reviennent aujourd'hui, rendus au moulin, entre 145 et 155 francs.

Si, donc, les cultivateurs vendent à perte, par crainte de la baisse, sans laisser jouer pleinement la protection du droit de 14 francs, ils seront eux-mêmes les responsables de la baisse et les artisans de leur propre ruine. Ils ont le droit absolu, payant tous les facteurs de leur production au cours mondial, de vendre leurs récoltes au cours mondial, et ils doivent s'efforcer de tenir les prix en proportion des prix du blé exotique.

Ceux qui se presseront de vendre seront les premières victimes, car un mois ou deux après la récolte, les prix remonteront, et ils ne profiteront pas de la hausse.

Si les producteurs de blé veulent s'entendre et s'organiser pour tenir leurs prix pour obtenir une légitime rémunération, la panique et l'effondrement, que les boursiers cherchent à provoquer, seront impossibles.

L'A. G. P. B. demande à tous ses adhérents de se conformer à cette règle et de mener dans leur entourage une propagande acharnée qui seule évitera pour la culture une catastrophe.

René AUBERGÉ,
Président de l'Association générale des Producteurs de blé

L'Impôt sur le Revenu et les signes extérieurs de la Fortune

Le ministère des Finances communique la note suivante :

M. Caillaux vient d'adresser au directeur général des contributions directes les instructions suivantes au sujet du contrôle de l'impôt sur le revenu :

Les articles 9 et 16 de la loi du 13 juillet 1925 stipulent que, pour l'établissement de l'impôt sur le revenu, les bénéfices des professions non commerciales, soit de l'impôt général sur le revenu, les contribuables ne déclarant qu'un revenu inférieur au montant de leurs dépenses personnelles seront tenus d'expliquer les raisons de cette discordance, et que, faute de produire des justifications suffisantes, ils seront taxés d'office.

L'attaché une importance particulière à ces dispositions qui donnent à l'administration un moyen légal et décisif de réagir contre les dissimulations de ce genre de contribuables qui, abusant de la présomption d'exactitude attachée à la déclaration, n'accusent qu'un revenu manifestement insuffisant pour faire face à leur train de vie.

Je suis persuadé que, puisque des moyens d'investigation plus directs et plus décisifs, permettant le contrôle exact de toutes les catégories de revenus, n'ont pas été institués ou n'ont pas été maintenus, une recherche attentive et une évaluation judicieuse des dépenses ostensibles des redevables (logement, domestiques,

voitures de luxe, villégiature, etc.) constituent une méthode de contrôle qui est susceptible de mettre un terme aux fraudes les plus caractérisées.

Vous voudrez bien, en conséquence, adresser les instructions utiles aux agents sous vos ordres et les inviter à faire l'effort indispensable, sans se départir de l'esprit de mesure nécessaire, pour assurer le plein effet des dispositions dont l'application doit marquer un progrès dans le sens de la justice fiscale et procurer des recettes appréciables au Trésor.

N'oublions pas de déchaumer après la moisson

Les récoltes vont bientôt être engrangées. L'agriculteur soucieux de traiter son sol en « bon père de famille », ne devra pas croire qu'il peut alors observer un temps d'arrêt dans la culture de sa terre. En effet, quoique l'époque des rudes travaux ne soit pas encore arrivée, il est cependant une opération culturale qui s'impose dans la majorité des situations : nous voulons parler du déchaumage. Quels sont les avantages de cette pratique ?

Par le déchaumage les mauvaises plantes sont coupées à quelques centimètres au-dessous du niveau du sol, puis retournées, racine en l'air. Le soleil aidant, ces racines ne tardent pas à se dessécher, entraînant ainsi la disparition d'un grand nombre de plantes adventives.

De nombreuses graines de mauvaises plantes sont enterrées par le labour léger ainsi pratiqué et se mettent à germer si l'eau est en quantité suffisante. Le gros labour plus tard retournant ces plantes en aura raison.

Dans les pays où il ne pleut que rarement l'opération du déchaumage bien conduite peut assurer au sol une provision d'eau qui n'est pas à négliger, par suite de la destruction de la croûte superficielle de la terre. Un autre avantage qui justifierait à lui seul cette pratique réside dans le fait que de nombreux insectes disposés à hiverner dans le chaume sont dérangés ou détruits par suite des modifications apportées à leurs conditions de vie.

Le déchaumage prive les troupeaux de moutons de pâture dans certaines régions, inconvénient qui peut être réduit si l'on fait parcourir les chaumes par les moutons aussitôt après la moisson.

Dans la majorité des cas le déchaumage est donc pleinement justifié. Il convient d'ajouter que souvent les agriculteurs occupés par les multiples travaux de la ferme n'observent pas les délais normaux pour l'épandage de certains engrais, nous voulons parler des engrais phosphatés et des engrais potassiques.

Ces engrais ne se perdent pas dans les eaux de drainage et sont retenus par le pouvoir absorbant du sol jusqu'au moment où la plante les utilise. L'on a donc intérêt à les enfouir le plus tôt possible et il nous paraît tout indiqué de profiter du déchaumage pour pratiquer cette opération. De plus, en adoptant cette manière de faire on n'a plus à redouter les accidents dus à un emploi trop tardif, donc irrégulier, des engrais potassiques, puisque ces engrais sont alors enterrés de bonne heure. Au contact de la terre les engrais subissent des transformations qui les rendent assimilables par les végétaux et un certain temps est nécessaire pour que ce changement d'état s'effectue plus intimement.

Suivant la plante cultivée on appliquera avant déchaumage de 400 à 800 kilos de sylvinites riches et de 400 à 600 kilos de scorées Thomas ou de superphosphates. Dans les terres fortes on peut avantageusement remplacer la sylvinites par 150 à 300 kilos de chlorure de potassium. Le gros labour effectué ensuite mélange à la terre arable les engrais épandus au déchaumage. Cette pratique possède donc le gros avantage de ne pas nécessiter après le labour d'automne un long temps de repos avant les semis ; dès que la terre est suffisamment tassée on peut procéder aux semences. En outre, elle permet de poursuivre plus avant dans la saison des travaux de préparation du sol.

En résumé, les agriculteurs devraient déchaumer régulièrement leurs céréales : leur sol y gagnerait en propriété, par suite les rendements seraient améliorés puisque la réserve alimentaire du sol servirait surtout aux espèces cultivées et ils pourraient profiter de ce déchaumage pour épandre les engrais phosphatés et potassiques.

A. DAUVÉ,
Ingénieur agronome.

Les Engrais

Nous entrons avec la fin des moissons dans la période des commandes d'engrais en vue des ensemencements de céréales. Nous engageons tous nos adhérents à nous passer le plus tôt possible leurs ordres en nous indiquant les dates d'expédition qui leur conviennent le mieux. De cette façon, nous évitons les retards dans une large mesure.

N. B. = Nos adhérents et nos agents voudront bien noter que le prix des n° 1 A bis fixé tout d'abord à 35 fr. 25 les 100 kilos par wagon de 10 tonnes et 36 fr. 75 par expédition de moins de 5 tonnes est abaissé de 1 fr. et ramené à 34 fr. 25 et 35 fr. 75.

La Loi du 10 Mars 1925 et le Commerce des Engrais

Un louable souci de la protection des agriculteurs a conduit le Parlement à ratifier récemment, presque sans discussion, la loi qui lui a été présentée par le Service de la Répression des Fraudes, pour renforcer les dispositions générales de la loi du 4 février 1888. Ces dispositions législatives, sans passer inaperçues dans les milieux agricoles, n'ont cependant pas retenu outre mesure leur attention, mais elles ont suscité dans les milieux des fabricants d'engrais une certaine émotion qu'est venu augmenter encore la circulaire n° 70, adressée aux agents du Service de la Répression des Fraudes, et insérée au Journal Officiel du 18 juin dernier.

Il est légitime d'accorder aux consommateurs toutes les garanties possibles lorsqu'il s'agit de marchandises dont l'aspect est insuffisant pour déceler la qualité, comme les engrais et les semences, il ne faut pas oublier non plus qu'une réglementation trop sévère est quelquefois de nature à gêner l'industrie honnête sans pour cela empêcher les fraudeurs de continuer leur trafic. Or, le but de la présente loi est bien atteint et les agriculteurs sérieux réclament-ils une protection plus grande que celle que leur accordait la loi du 4 février 1888 ? En présentant à l'Académie d'Agriculture l'exposé des nouvelles dispositions législatives, M. Eugène Roux a bien convenu qu'il s'agissait de mesures exceptionnelles. Or, les mesures exceptionnelles ne sont justifiées que par une situation exceptionnelle et nous nous demandons si la réglementation du commerce des engrais, en vigueur jusqu'aujourd'hui, était grave à ce point pour l'agriculture française ; nous ne le pensons pas.

Sans vouloir analyser complètement la circulaire n° 70, ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin, nous devons cependant signaler un certain nombre de points sur lesquels on ne paraît pas avoir attiré l'attention du législateur au cours d'une décision singulièrement abrégée du reste. On est, d'autre part, en droit de se demander comment il se fait que la circulaire ait paru avant le règlement d'administration publique qu'elle annonce du reste dans son titre VII, alors qu'elle aurait dû le suivre. Y avait-il donc si grand péril qu'il fallût donner de toute urgence des instructions aux agents de la Répression des fraudes ?

La première conséquence de cette loi, qui vise surtout les engrais composés, est la suppression de la vente à l'analyse. On sait en quoi consiste cette mesure pour les fournisseurs importants d'engrais : acheteurs et vendeurs conviennent de taux de réfaction, c'est-à-dire du taux des indemnités qui seront acquies aux vendeurs dans le cas où l'analyse révélerait un certain déficit de chaque élément fertilisant. Cette mesure, couramment appliquée lorsqu'il s'agit de grosses fournitures, ne donne pour ainsi dire lieu à aucune difficulté et il semble qu'il eût été légitime de maintenir cette disposition.

Le fait qui en a motivé la suppression dans la loi du 10 mars 1925 est parfaitement défendable. Il a été constaté trop souvent que l'agriculteur n'usait pas de la faculté de contrôle qui lui était offerte, acceptait les engrais sans vérification, et laissait ainsi la porte ouverte à la possibilité d'abus de la part du fabricant. La suppression de cette faculté, si elle s'applique pour les raisons ci-dessus, protège en fait le client négligent ; elle est sans intérêt pour le gros acheteur : cultivateur, sucrerie ou syndicat qui, pratiquement, y a presque toujours recours et pour lequel elle constitue une garantie absolue suffisante. N'oublions pas que, quelle que soit sa bonne foi, le fabricant peut n'être pas toujours à l'abri d'un accident de fabrication qui, même sur une grosse quantité, occasionnera un léger déficit de dosage qui pourra échapper à ses analyses de contrôle. Lorsque les prélèvements sont faits périodiquement en cours de fabrication et que l'accident se sera produit entre deux prélèvements, va-t-on faire un grief à un fabricant scrupuleux d'un accident de ce genre ? Il semble que ce soit excessif. Nous ajouterons que certains organismes, quasi officiels de répartition, ne sont pas à l'abri de ces accidents, comme nous avons pu le constater récemment à diverses reprises, et sans pour cela que leur bonne foi puisse être suspectée. La circulaire n° 70 indique fort bien (chapitre VIII, paragraphe 2) que si l'acheteur a commandé de l'azote en certaine proportion, il n'a aucune raison de recevoir à la place de l'acide phosphorique. Cet argument est séduisant, mais n'oublions pas que les compensations en question jouent pratiquement sur quelques centèmes et n'ont, par conséquent, que la valeur d'un accord transactionnel entre les parties, sans influence appréciable sur la valeur intrinsèque de l'engrais et des divers éléments qui y sont contenus.

Il semble donc que la suppression de cette faculté puisse offrir plus d'inconvénients que d'avantages, car elle peut être amenée à faire rebouter chez un fabricant toute une fabrication faite de quelques centèmes d'un des éléments de l'engrais, la loi ni la circulaire ne prévoyant d'ailleurs à quelle décimale on peut s'arrêter en pareil cas.

Quant à la prétention du Service des fraudes, que les agriculteurs ne recourent pas assez souvent à l'analyse, opposons-lui les chiffres d'un rapport qu'il ne disputerait vraisemblablement pas, c'est celui de M. Guillin, directeur du Laboratoire

de la Société des Agriculteurs de France, qui vient d'être publié dans le Bulletin de juillet de cette Société. Il en résulte qu'en 1924, sur 13.580 analyses effectuées par ce laboratoire, 9.166 ont porté sur les engrais pour un chiffre total de 6.684 échantillons.

M. Guillin, parlant des engrais composés, dit : « Un nombre très important de ces engrais composés a été adressé au laboratoire et nous avons constaté avec satisfaction que les fabricants présentaient pour la plupart des produits de belle apparence, d'un épandage facile et d'un titre correspondant bien à la déclaration de garantie des éléments fertilisants. »

Voilà un témoignage intéressant en face du cri d'alarme que pousse le Service de la Répression des fraudes, pour justifier ses mesures exceptionnelles ; plus de 6.000 échantillons pour un seul laboratoire, si l'on y ajoute toutes celles effectuées par les stations agronomiques et par les laboratoires privés, cela montre tout de même qu'une assez grande quantité d'acheteurs d'engrais recourent à l'analyse.

La question de l'étiquetage, intéressante en soi puisqu'elle facilitera la tâche des agents de la Répression des fraudes en leur permettant des prélèvements partout où les engrais se trouveront, présente dans la pratique un certain nombre d'inconvénients.

On ne peut que louer le législateur d'avoir exigé la mention du dosage au moyen d'un seul chiffre et non de deux chiffres entre lesquels le fabricant pouvait jouer. Mais ajoutons que la plupart des fabricants ont, depuis longtemps, renoncé à cette pratique et que prospectus et factures ne portent qu'un chiffre par élément. La circulaire va plus loin et soulevé un point délicat, elle dit : « Il est interdit d'indiquer la teneur par une proportion, par exemple : 6 o/o d'azote total dont 1/3 organique, 1/3 ammoniacal, 2/3 nitrique. Les seules indications admises sont les suivantes : 6 o/o d'azote total dont 2 d'azote organique, 2 d'azote ammoniacal, et 2 d'azote nitrique. »

Cela est très bien parce que le rédacteur de la circulaire a eu soin de prendre le chiffre 6, mais nous aimerions savoir ce qu'il eût fait s'il avait pris le chiffre 5 ou le chiffre 7, dosages fréquents chez certains fabricants. Dans le cas du chiffre 5, le tiers correspond à 1.666 ; le total des trois éléments à 1.666 ne correspondant d'ailleurs pas exactement à 5, à quelle décimale devra-t-on s'arrêter ? Il eût été bon de le signaler. Le centième paraît admissible, encore qu'il soit bien difficile de garantir que diverses analyses faites sur un même prélèvement donneront toutes le même résultat au centième.

La facture, dit ensuite la circulaire, doit être remise immédiatement à l'acheteur en cas de livraison de la marchandise à domicile ou d'enlèvement dans le magasin du vendeur, ou envoyée dans la huitaine en cas d'expédition. Evidemment, l'envoi de la facture, s'il est fait tardivement, peut être postérieur à l'épandage des engrais et, comme tel, supprimer toute possibilité de réclamation. Or, l'envoi tardif de la facture peut être le fait de petits intermédiaires, mais chez les maisons importantes qui constituent la grosse majorité des fabricants et qui sont dans tous les cas, à quelques exceptions près, les seuls fournisseurs des agriculteurs sérieux, l'envoi de la facture constitue généralement un avis d'expédition ; le réceptif du chemin de fer y est joint, et l'envoi de ce document a presque toujours lieu dans les quarante-huit heures de l'envoi de la marchandise ; pour ces négociants, les nouvelles dispositions ne changeront rien à leurs habitudes. Mais il ne faut pas oublier qu'en matière d'engrais, beaucoup de fabricants vendent par des dépôts régionaux qui sont quelquefois installés chez des commerçants, et plus souvent encore chez des débitants, des basculeurs de sucreries, etc., qui, les jours d'affluence, les jours de marché, par exemple, auront grand peine à établir les factures détaillées que réclame la loi. L'acheteur, du reste, tout le premier, se refusait à attendre le temps nécessaire à l'établissement régulier de la facture. Mais il y a plus, et en admettant que les négociants établissent ces factures, comment procéderont-ils ? S'ils les font à leur nom, ils deviendront passibles de la taxe sur le chiffre d'affaires ; s'ils les font au nom et sur du papier du fabricant, celui-ci pourra se refuser à laisser établir des factures qui ne seront pas copiées dans ses livres. Le rédacteur du texte en question ignore probablement ce détail qui est de nature à soulever de graves difficultés.

Ces livraisons dans les dépôts se compliquent de l'étiquetage. Tant qu'il s'agit d'engrais vendus dans les sacs d'origine, tout ira bien, mais lorsqu'ils les détailleront comme cela arrive fréquemment dans des régions de maraîchage, devront-ils remployer et réétiqueter les sacs, puisque la loi l'exige pour toutes livraisons au-dessus de 25 kilogrammes ? Mais alors, et en cas de fraudes constatées après ces manipulations, le fabricant pourra-t-il être rendu légalement responsable d'une marchandise ne portant pas son plomb d'origine ? Cela a son importance, car les clients de 25 kilos, sont beaucoup plus importants qu'on ne se le figure.

Enfin, la provenance des éléments fertilisants fait l'objet de plusieurs dispositions qui peuvent également retenir l'attention.

S'il est légitime d'interdire la vente des scorées Martin pour des scorées Thomas, et peut-être celle des phosphates de la Somme pour des phosphates du Nord de l'Afrique, considérera-t-on qu'il y a trou-

perie lorsque certain fabricant, habitué à se fournir dans les Ardennes, aura, par suite d'une impossibilité quelconque de livraison, complété son approvisionnement dans la Meuse ou dans l'Aisne ? La provenance des grès verts sont très comparables, mais les prospectus du fabricant, s'ils mentionnent : Ardennes, l'exposent-ils à un procès-verbal à une partie des phosphates employés provient d'une région voisine ? La Société Commerciale des Potasses d'Alsace sera-t-elle responsable lorsqu'à la suite d'une insuffisance momentanée d'extraction, elle livrera à sa clientèle des potasses allemandes, et quel intérêt cela aura-t-il pour cette clientèle d'en être prévenue ? N'insistons pas davantage, nous trouverions bien d'autres choses dans cette circulaire, et peut-être même quelques prescriptions où le droit comme pourrait bien être légèrement bousillé. Nous concluons simplement que l'agriculteur sérieux ne trouvera pas de grands avantages à cette nouvelle législation. Celui qu'elle protège, et bien malgré lui, c'est le client négligent que cette protection intéressera du reste aussi peu que celle qui lui fournissait la loi de 1888.

En revanche, les fabricants d'engrais honnêtes, et ils sont légion, vont se trouver quelquefois très gênés par ces prescriptions. Ils s'y conformeront, bien entendu, mais peut-être serait-il intéressant, avant la publication du décret d'administration publique, de tenir compte de leur avis, en interrogeant par exemple, l'Association Syndicale des Négociants en Engrais de France, qui réunit un ensemble de personnes dont l'avis ne peut être entaché de la moindre suspicion. Cela aurait peut-être l'avantage, en outre, de suggérer à l'administration d'autres procédés de contrôle inspirés de la pratique du commerce des engrais, et qui empêcheraient plus efficacement les commerçants malhonnêtes de passer à côté de la loi. Cela vaudrait mieux qu'une réglementation à outrance faite au mépris des exigences pratiques du commerce. Si l'on veut développer l'emploi des engrais en France, il ne faut pas commencer par en paralysier l'industrie qui les fabrique ou le commerce qui en est le meilleur propagateur. N'oublions pas qu'à force de réglementer, Colbert avait abouti, avec les meilleures intentions du monde, à paralyser l'industrie française. Gardons-nous de tomber dans le même danger.

F. MARIN,
Ingénieur agronome.

(Agriculture Pratique).

CONFÉRENCE DE M. LENGLEN

Le Rôle et l'Importance de la Chaux en Agriculture

HISTORIQUE. — J'aurais pu intituler cette conférence sur le rôle et l'importance de la chaux en agriculture :

« Une vieille connaissance avec laquelle l'agriculture doit renouer des relations qu'elle a eu le grave tort d'interrompre. »

La chaux a, en effet, été le premier engrais minéral utilisé par l'agriculture et elle a été employée bien avant qu'on ait eu la moindre idée sur la nutrition des plantes par les aliments minéraux.

Son usage remonte à la plus haute antiquité : Caton, Varron, Plinius, Columelle qui sont les plus anciens auteurs agronomiques nous ayant apporté quelques renseignements sur les pratiques agricoles des anciens peuples, en font mention dans leurs ouvrages.

Plinius signale dans son Histoire Naturelle qu'on l'employait surtout pour la vigne, les oliviers et les cerisiers, dont elle rendait les fruits plus doux.

Il rapporte que l'usage de la chaux en agriculture a été inventé par les Bretons et les Gaulois ; elle était la graisse de leurs terres, disait-il, et elle les avait enrichis. Elle était plus particulièrement employée par les Pictones, sur la rive gauche de la Loire, et par les Eduens, sur le plateau de la Haute-Loire.

César, dans ses Commentaires, disait également que, chez les Celtes, on fume les champs avec des pierres blanches.

Bien qu'on ne trouve que de très rares mentions de l'emploi de la chaux dans les ouvrages du moyen âge, il faut cependant admettre comme probable que cet usage s'est continué et généralisé.

La chaux et la marne concurrent d'ailleurs des périodes successives d'engouement et de décadence : elles paraissent avoir surtout été utilisées d'abord au XII^e siècle, puis au XVI^e et à la fin du XVIII^e et au commencement du XIX^e siècles.

La décadence dont elles furent l'objet après ces périodes de vogue et d'emploi très intensif, fut sans conteste due à l'usage exagéré qu'on en fit et à la méconnaissance de son action sur la mobilisation des réserves d'éléments fertilisants contenus dans le sol, action qu'on constatait bien en disant : « La chaux enrichit le père et ruine le fils », mais qu'on n'expliquait pas.

Cet abus des amendements calcaires, et notamment du marnage, fut tel qu'on dut en réglementer ou même parfois en interdire l'usage, par l'insertion dans les baux de clauses spéciales, tantôt fixant les quantités de marne ou de chaux qu'il convenait de ne pas dépasser ou réglant le nombre des marnages permis pendant la période de location, tantôt subordon-

nant la réalisation du marnage à l'autorisation préalable du propriétaire.

Il n'est pas douteux cependant que la pratique du chaulage et du marnage a permis la mise en valeur de régions entières, telles, par exemple, que la Sologne et la Bretagne, jusque là réputées comme impropres à toute culture rémunératrice.

« La recherche et l'emploi de la marne dit Sokolovsky, ont conduit l'Allemagne du Nord de la pauvreté à la richesse et ont fait de déserts infertiles des pays prospères. »

De nos jours, et surtout depuis une trentaine d'années, on constate une tendance de plus en plus marquée à abandonner l'emploi de la marne et de la chaux, mais pour des raisons toutes différentes : la première tient à la généralisation de l'emploi des engrais, à l'augmentation de la profondeur des labours et du nombre des façons culturales et au meilleur soin apporté à celles-ci. La seconde résulte de la rareté de plus en plus grande des ouvriers et de la disparition des petits fours à chaux des campagnes.

Il faut ajouter à cela que bon nombre de cultivateurs, encore sous l'impression des vieux usages qui consistaient à employer des doses massives de marne ou de chaux, pour de longues périodes de 12, 15, 18 et même 20 années, reculent devant l'énorme dépense ou plutôt devant l'énorme avance de capitaux que nécessitent de telles opérations et devant les difficultés matérielles qu'elles présentent dans les circonstances actuelles.

On ne paraît pas encore s'être suffisamment rendu compte en culture que les chaulages répétés à dose faible ou modérée, ou les marnages légers et fréquents, en utilisant la craie moulue, et non comme autrefois en morceaux, sont infiniment préférables.

Quoi qu'il en soit, on est allé beaucoup trop loin dans l'abandon des anciennes pratiques du chaulage et du marnage, car la chaux, comme nous allons essayer de le démontrer, joue un rôle capital dans la production agricole.

ROLE DE LA CHAUX DANS L'ALIMENTATION DES PLANTES. — La chaux fait partie des éléments nutritifs absolument indispensables aux plantes.

De Saussure, au commencement du XIX^e siècle, la considérait déjà comme telle.

Julius Sachs, dans sa Physiologie expérimentale des plantes, parue en 1865, faisait également remarquer qu'elle est un constituant indispensable de toute plante et même de toute cellule considérée isolément.

Tous les végétaux contiennent de la chaux en proportion variable : les liges et les feuilles plus que les grains et les fruits, les céréales moins que les plantes à racines et le tabac, les légumineuses plus que toutes les autres espèces.

Aucune plante ne peut ni subsister, ni se développer, si elle ne trouve pas de chaux à sa disposition.

Si on cultive un végétal dans un sol où dans un milieu où la chaux fait défaut, mais dans lequel les autres éléments existent en quantité suffisante, ou même plus que suffisante, pour leur alimentation normale, on constate que la graine germe bien, forme un tendre réseau de racines, puis quelques feuilles, mais que la végétation s'arrête ensuite. Il suffit alors d'ajouter de la chaux ou un sel de chaux pour la voir rapidement repartir.

(A suivre.)

LE Marché Mondial des Grains

Du Corn Trade News à la date du 11 août :

PHYSIONOMIE DE LA SEANCE

B.L.E. — Sur le marché des blés exotiques, le principal événement de la semaine passée a consisté dans les grandes ventes de blé russe au Royaume-Uni et au Continent à des prix en hausse de 1 s. à 1 s. 3 par q. comparativement à ceux de la semaine dernière. Vendredi dernier, 15.000 tonnes environ ont été vendues pour les parts du Royaume-Uni, chargement août-sept., de 56 s. à 56 s. 3. Dans le courant de la semaine, de bonnes affaires ont été conclues en parcelles de Canada et de Plata à des prix constamment en hausse, mais pour le moment la demande paraît être satisfaite.

Les arrivages sur les marchés primaires des Etats-Unis, quoique abondants, sont cependant encore sensiblement inférieurs à ceux de l'époque correspondante de l'année passée.

En Europe Occidentale et au Canada, le temps n'a pas été généralement favorable pendant ces sept derniers jours, cependant on ne signale pas pour l'instant de dommages sérieux. En Angleterre, les moissons ont été entravées ainsi qu'en France, mais dans ce dernier pays le temps est maintenant beaucoup plus beau et les travaux des moissons ont recommencé.

Depuis mardi dernier, on a enregistré de nombreuses transactions en blé pour chargement, principalement en blés du Canada et de la Russie Méridionale ; l'Argentine a également vendu un bon nombre de cargoes et quelques parcelles. Les ventes des Indes se sont chiffrées à deux cargoes pour chargement août et à une ou deux parcelles. On s'est beaucoup intéressé aux ventes de blé russe. D'après nos

renseignements, il semble que 400.000 qrs de blé russe seront exportés à la fin du mois courant. Il est malheureux qu'à un certain moment le temps ait été défavorable aux moissons en Russie et la qualité de certaines régions a été endommagée. Il est possible que la rentrée de la Russie parmi les rangs des exportateurs sérieux contribuera à faire baisser l'échelle élevée des prix actuels.

Par suite des pluies survenues ces derniers temps en Europe Occidentale, il semble extrêmement douteux que les nouvelles récoltes soient moissonnées dans des conditions assez bonnes pour pouvoir être directement dirigées vers les moulins ; il semble plutôt probable que les meuniers devront acheter de bonnes quantités de blé sec étranger dans le courant du ou des 2 mois prochains. Heureusement, la demande de l'Europe Nord-Occidentale ne sera pas renforcée grandement par une demande de l'Italie, de la France Méridionale, de la Grèce et de l'Afrique du Nord ; mais les quantités dont pourront avoir besoin le Royaume-Uni, la France Septentrionale, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande et les Pays Scandinaves, jusqu'à ce que leurs propres récoltes puissent être moulées, sont considérables, soit un million à 1.200.000 qrs par semaine.

LES RECOLTES

CÉRÉALES

DU BULLETIN DES HALLES :

L'assistance est de semaine en semaine plus importante, et cependant les batailles sont loin d'être terminées. Il y a néanmoins assez de marchandise nouvelle en circulation, en toutes régions, pour que les affaires puissent s'engager hardiment. La tendance des prix est moins accentuée que la semaine dernière, au début de la séance. On a vu, en ce qui concerne le blé, que la propriété n'a pas hésité, malgré l'absence de toute concurrence étrangère, à accepter les concessions qu'on lui demandait, afin de faciliter les contrats sur les 4 derniers mois. Aujourd'hui, la tendance est calme, se caractérisant par le maintien des prix pratiqués dans les milieux exclusivement agricoles. Les offres en tous grains et dérivés s'améliorent, grâce au beau temps. Les changements de prix sont insignifiants en ce qui concerne les avoines et les orges, dont les rendements ne sont nullement déficitaires, comme certains agriculteurs l'avaient dit un peu trop tôt.

BLE. — Les hauts cours des premiers jours de la nouvelle campagne n'ont pu se maintenir ; quelques meuniers absolument dépourvus de matière première, ont payé en vieille ou nouvelle marchandise, les prix qu'on leur demandait, mais une telle cherté ne pouvait persister. Il est vrai que le mauvais temps, le retard sensible des battages, en réduisant les disponibilités, avaient excité à la hausse. Nous sommes revenus, avec l'amélioration de la température, avec la reprise très active du travail dans les fermes, à un état de choses normal.

Il faut bien constater qu'après quelques jours d'hésitation, les pourparlers se sont engagés de façon plus confiante entre acheteurs et vendeurs et que les offres se sont précisées. Trop restreindre les offres ne serait-ce pas obliger les négociants et les meuniers à traiter par ailleurs, suivant l'expression commerciale ? Au fond, les conseils d'égoïsme n'influencent qu'exceptionnellement les transactions.

Aujourd'hui, la marchandise est bien offerte, sans excès — et elle suffit pour entretenir un bon courant d'affaires. La demande est moyenne en disponible, et elle est bien suivie en livrable sur les 4 mois de septembre, en toutes provenances. Les cours fléchissent sous l'impression que les rendements dépasseront notablement les prévisions, les battages accens, en dernière heure, des rendements superbes dans les régions du Nord et de l'Est. Il y a des qualités qui dépassent jusqu'à 70 et 80 kilos. On tient : 120 de Beauce et de l'Orléanais 119 à 120 en disponible ; Touraine et Berry 119 à 120, 122 en B. U. T. P. en livrable, sur les 4 mois de septembre. Aube, Marne, Seine-et-Marne 117 à 118. Côte-d'Or et Yonne 117 à 118, Oise, Aisne, Somme, Ardennes, 116 à 117, Allier, Cher, Nièvre, Puy-de-Dôme 120 à 121, Sarthe et Mayenne 117 à 118, Eure 117 à 118, Seine-Inférieure, Calvados 115 à 116, Poitou, Vienne, Deux-Sèvres, Anjou 118 à 119, Nord et Pas-de-Calais 115 à 116. Les provenances des cinq départements du Nord, à livrer sur les 4 mois de septembre se négocient de 119 à 120.

En blés d'Algérie, affaires sans intérêt.

SONS ET ISSUES. — La fabrication ayant été meilleure, les offres en sons et recoupettes sont plus appréciables aujourd'hui, mais elles n'ont pas, toutefois, une grande importance. La demande est empressée, tant en disponible qu'en livrable. Sons de belle qualité 67.50 à 69 en disponible, 64 à 65 en livrable sur les 4 ou 6 mois de septembre.

Sons ordinaires 65.50 à 66.50 en disponible, 62.50 à 63 en livrable sur les 4 ou 6 mois de septembre.

SEIGLE. — Tendence soutenue, malgré la faible activité de la demande ; les premières livraisons de la nouvelle campagne ont déjà permis de constituer d'appréciables réserves en minoterie.

On tient : seigle de Beauce et du Loiret 101 à 102 en disponible, de Seine-

Oise et Seine-et-Marne 101.50 à 102.50, de Bretagne 98 à 99.

Les affaires en livrable sont totalement nulles.

AVOINES. — Les nouvelles reçues des régions du Nord et du Nord-Est sont relativement satisfaisantes et nous autorisent à croire que les rendements s'établissent dans une bonne moyenne et que leurs qualités sont irréprochables sous tous les rapports. Dans le Centre, les battages des variétés d'hiver et de printemps donnent des résultats plus ou moins importants, suivant les localités, mais on peut, d'ores et déjà, admettre que la production totale dépassera les chiffres de l'année dernière. On a exagéré les dégâts occasionnés par les orages. Les moissons ont été, sans doute, assez difficiles sur divers points, en raison de la verse, mais les pertes sont insignifiantes. Les offres se sont sensiblement accrues et les affaires s'engagent très facilement, la vieille marchandise étant complètement épuisée en graineterie ; les prix ne sont généralement pas modifiés au début de la réunion.

On tient les grises de Beauce, Eure et Brie, de 93 à 94 en disponible, 92.50 à 93.50 en livrable sur les 4 mois de septembre.

Grises d'hiver du Poitou, du Centre, des Charentes 93 à 94 en disponible, 92.50 à 93.50 en livrable sur les 4 mois de septembre.

Noires de Touraine et du Centre 94 à 95 en disponible, 93 à 94 en livrable sur les 4 mois de septembre.

Blanches et jaunes des rayons du Nord 92 à 93 en disponible, 91.50 à 92 en livrable sur les 4 mois de septembre ; Ligowo de Brie et région parisienne 93 à 94 en disponible et livrable.

En rousses machinées d'Algérie, peu d'offres. On tient les prix de 91 à 92 en caf Rouen et Dunkerque.

ORGES ET ESCOURGEONS. — Les battages principaux se terminent dans les principales régions de production, et notamment en Beauce, Gâtinais, Bourbonnais, Poitou. En moins de huit jours, il a été possible d'achever les moissons et de les battre en grande partie, tant l'insolation régulière a été favorable à la dessiccation des épis. Les offres se sont améliorées et l'on a, dès l'ouverture de la réunion, engagé des affaires à des prix soutenus.

La demande est bien suivie en escourgeons ; elle peut être facilement satisfaite par les offres de la culture, plus importantes aujourd'hui que mercredi dernier. Vers le milieu de la séance, les offres se sont encore accrues, ce qui nous a valu un léger recul des prix.

On tient départ, en disponible : Beauce 94 à 95 ; Champagne 93 à 94 ; Aisne, Somme, Ardennes, 91.50 à 92.50 ; Poitou, Charentes, Vendée, 92 à 94.

SARRASINS. — Demande calme, la graineterie n'ayant en cette marchandise que des besoins restreints. Il est probable que la situation ne tardera pas à se modifier. Il est hors de doute que les petits blés, impropres à la mouture, ne seront pas aussi abondants qu'en 1924 et par conséquent le sarrasin sera beaucoup plus recherché pour l'alimentation de la basse-cour. Les prix sont bien tenus, sans changement appréciable. Il reste très peu de marchandise en culture, en toutes régions. Notons les sarrasins de Bretagne 90 à 91 en disponible, départ, grands réseaux, de Normandie 93 à 94, de Limousin 95 à 96.

Les engagements en livrable sur les 3 mois d'octobre sont encore nuls.

Nous voici sortis de la période des moissons et lancés dans celle des battages. Pour ceux-ci il nous faut souhaiter un bon mois de beau temps avec soleil. Des blés ont été rentrés au début de ce mois un peu humides, quelques-uns même mouillés. Une température bien ensoleillée est donc indispensable pour les améliorer. Mais le mal est peu important, la rentrée ayant été faite surtout dans la dernière quinzaine.

La meunerie s'est crue obligée de se tenir un peu de temps encore à l'écart des achats, car les blés qui lui ont été offerts lui y a quinze jours laissaient certes à désirer au point de vue de la siccité, et les battages n'étaient pas assez importants à ce moment pour fournir en quantité suffisante des blés pouvant passer de suite sous les cylindres et les meules.

Pour faciliter la soudure, les minotiers ont payé d'assez gros prix pour les premiers lots réellement secs qu'ils ont acceptés et enlevés de suite, mais peu à peu ces prix ont fléchi de 128 à 125 fr., puis 124 et 122 fr.

Aujourd'hui le prix de 120 fr. a été consenti par plusieurs producteurs. Sera-t-il maintenu au prochain marché de samedi 23. Nous hésitons à le croire, parce que ce prix est certainement intéressant, soit en hausse de 20 o/o sur les prix couramment pratiqués l'an dernier en septembre.

La nécessité où nous sommes de rédiger pour notre bulletin cette note de quinzaine 24 heures avant notre marché hebdomadaire du samedi, ne nous permet que de reproduire les perspectives entrevues par la culture et le commerce — au courant de la semaine qui s'écoule.

Il faudra tenir compte que cette année les départements gros producteurs du Nord, de l'Est et du Centre n'ayant pas à souffrir des Intempéries qui ont rendu leurs récoltes de 1924 inutilisables pendant plusieurs mois, vont pouvoir mettre en vente des blés bien récoltés à des prix avantageux pour la meunerie qui n'aura pas cette fois de gros transports à payer.

Nous estimons que les battages n'ont pas encore fourni d'indications suffisamment précises pour évaluer le taux du rendement probable dans notre région. Il y a

des différences sensibles provenant de ce que certaines exploitations ont souffert plus que d'autres des alternatives de sécheresse et de pluie.

La grande réunion du commerce des blés de lundi 17 à Orléans a permis de constater la généralité de la tendance à la baisse.

VINS

L'impression générale est plutôt pessimiste au point de vue du rendement de la future récolte. Si jusqu'ici le mildew et l'oïdium ont fait moins de mal que certaines années précédentes, par contre on constate que les dégâts causés par les divers insectes ennemis de la vigne sont plus grands que l'on ne le pensait tout d'abord, surtout dans les gros-plants du bas de la Loire. La récolte ne paraît pas devoir atteindre la moyenne dans son ensemble.

Les vins vieux sont toujours peu demandés. Il n'est pas question de hausse sensible. Mais cependant les détenteurs maintiennent les prix dernièrement pratiqués qui sont à l'extrême limite du prix de revient, étant donné le taux plutôt restreint du rendement à l'hectare.

Récolte 1924

Muscadet 1 ^{er} choix, haut degré	300 à 320
Muscadet 1 ^{er} ch., degré courant	280 à 290
Muscadet 2 ^e ch.	280 à 290
Gros-plant 1 ^{er} ch.	115 à 130
Gros-plant 2 ^e ch.	100 à 110

Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

GRAINS ET FARINES

Nantes, le 21 août 1925.

NOMINAUX	PRIX DES 100 KILOS
Froment 1925	120 à ...
Seigle	98 à 100
Avoine	92 à 95
Orge mouture	92 à 94
Orge brasserie à ...
Sarrasin	92 à 94
Son	70 à ...
Fèves à ...
Farine à ...

FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	110 » à 120 »
Paille	70 » à 80 »
Foin, les 500 k. en ville	160 » à 170 »
Paille	120 » à 130 »

OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

OFFRES

140. — A vendre vache, pure colentine, 6 ans, prête à vêler. Garantie.

141. — A vendre ; 1^{er} 4 fines en tôle d'une contenance de 100 litres chaque, avec poignées et couvercles, pour le transport de la nourriture des porcs ; 2^e 1 hache paille et foin. Le tout en très bon état.

142. — A vendre défait taille : Bassot tricolore, poil ras, pattes fortes, 36 centimètres, 14 mois, chassé bien, 200 fr. S'adresser à M. Brard, à Abbaretz.

143. — On donnerait à moitié fruits un enclos de 7.000 mètres comprenant jardin, vigne et verger avec le logement, situé dans un bourg des environs de Nantes, où on pourrait trouver à s'occuper.

144. — A vendre d'occasion, deux arracheuses de pommes de terre.

145. — A affermer, bords Loire, pour Toussaint 1925, à 30 kilom. de Nantes, borderie d'environ 3 hectares avec 45 ares de vigne à moitié fruits.

146. — A vendre lapins « blanc de Vendée », 5 mois, pure race.

147. — A louer à moitié fruits, pour la Toussaint prochaine, 4 hectares de vignes bien situés, avec jouissance de 1 hectare de terre et jardin et du matériel nécessaire pour les vignes.

148. — A louer à prix d'argent, pour le 1^{er} novembre 1925, une ferme de 18 hectares environ, six aux environs de Saint-Nazaire et composée de terres et prairies, et deux hectares de vignes à moitié fruits.

149. — A vendre, Dog-Cart, 4 places, excellent état. Bas prix.

150. — A vendre : 1^{er} Plusieurs chevaux de selle et attelage ; 2^e 1 coupé et harnais ; 3^e un cocher gris moucheté, 9 mois, très beau pedigree ; 4^e un billard et ses accessoires ; 5^e quatre beaux lapins angoras blancs, 6 mois, prêts à épiler.

151. — A vendre, omnibus léger, très bon état, 4 grandes places intérieur, et quatre impériale.

152. — A vendre ; 1^{er} Une chienne d'arrêt 3 ans, croisement Poiter Braque-Dupuy, 500 fr. ; 2^e chien courant, 4 ans, Beagle, 250 fr. Essai chez le vendeur.

153. — A vendre, battente neuve, marque Loiz. Conditions avantageuses.

154. — A vendre, beau Corniaud, 30 mois, actif, très lanceur-broussailleur, intelligent et obéissant. Excellent en forêt, 200 fr.

DEMANDES

66. — On demande bon chien couchant de 2 à 3 ans, parfaitement dressé. Prix modéré.

68. — On demande ménage jardinier, femme basse-cour. Références exigées.

69. — On demande pour environs de Guérande, ménage ou séparément, homme toutes mains, sachant bien conduire et pouvant faire jardinage, service intérieur ; femme, bonne cuisinière, faisant ménage et laissant pour deux maîtres.

70. — On demande pour le 1^{er} novembre 1925, ménage jardinier, toutes mains, femme basse-cour et pouvant faire un peu de cuisine.

BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 10 août.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ. Temps orageux avec pluies intermittentes. Le débit aux abattoirs reste très médiocre, et la viande se vend très mal, de sorte que la boucherie reste prudente.

GROS BETAIL. — Amenés : bœufs 2.589 ; vaches 1.300 ; taureaux 340 ; soit un total de 4.229 contre 4.480 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 498 gros bovins contre 316.

Les affaires sont beaucoup plus calmes, la demande étant fort réservée par suite de la situation difficile des abattoirs. Les taureaux ont conservé leur cours, mais il y a une baisse d'un sou par livre en extra pour bœufs et taures deux sous en entre-deux.

VEAUX. — Amenés 2.285 contre 2.072, il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 395 contre 267. La vente a été bien plus calme, la boucherie cherchant à discuter les prix. L'extra a pu se maintenir sans trop de difficultés mais en entredeux le placement a été extrêmement lent et à un prix en baisse moyenne de deux sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 12.753 contre 14.316 il y a huit jours. Restants aux abattoirs : 5.350 contre 4.130.

La vente a été très lente, les besoins de la boucherie se trouvant assez modérés comme le montre l'importance des animaux restés sur pied. Poissance de 5 francs par tête, sauf dans les agneaux extras.

PORCS. — Amenés 3.653 contre 2.942 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.110 contre 930.

Vente très calme. La bonne marchandise a conservé son prix, mais les qualités secondaires ont été de vente très difficile et ont perdu jusqu'à 30 et 40 francs aux 100 kilos.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres extras 7.10 à 7.30 le kilo vif ; bons pores maigres de pays, 7.20 à 7.40 ; pores ordinaires et petite marchandise, 6.20 à 6.40 ; cochons un peu gras de l'Ouest et du Centre, 7.20 à 7.40 ; bons pores du Midi, de l'aveyron et du Sud-Centre, 6.80 à 7.30 ; ordinaires, 6.20 à 6.60.

COCHES. — Vente très mauvaise ; la cote s'établit entre 4.50 et 5.50. Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 39 contre 56 il y a huit jours. Vente calme entre 140 et 280 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 10 août.

Amenés	Invendus
BŒUFS	2.589 340
VACHES	1.300 98
TAUREAUX	340 12

Totaux

Vente plus difficile.

VEAUX

Vente plus difficile.

MOUTONS

Vente très calme.

PORCS

Vente très calme.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	9 20	8 40	7 50
Vaches	9 20	8 30	6 80
Taureaux	7 70	7 30	7 50
Veaux	10 20	9 50	8 50
Moutons	14 50	11 50	10 50
Porcs	10 50	10 20	9 10

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 52	4 70	3 50
Vaches	5 52	4 65	3 40
Taureaux	4 62	4 09	3 50
Veaux	6 12	5 22	4 40
Moutons	7 50	5 50	4 50
Porcs	7 40	7 20	6 40

Paris-La Villette, lundi 17 août.

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps reste clair et ensoleillé, mais sans excès de chaleur. Le marché a des besoins en raison de la modicité des arrivages aux Halles, mais la boucherie reste prudente dans ses achats.

Gros bétail. — Amenés : bœufs 1.824 ; vaches 930 ; taureaux, 262 ; soit un total de 3.016 contre 4.229 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 570 gros bovins contre 498.

La vente a été bonne, grâce au petit chiffre amené, tandis qu'il y avait peu de marchandise un peu forte. Il s'est produit une hausse de trois à quatre sous par livre. La baisse récente se trouve donc en grande partie effacée.

VEAUX. — Amenés 1.682 contre 2.285 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 198

Vente bonne. Les arrivages étaient très insuffisants, les réserves vivantes peu éle-

vées et il existait des besoins. La demande a donc été très vive entraînant une hausse se rangeant de six à dix sous par livre.

MOUTONS. — Amenés 13.731 contre 12.753 il y a huit jours. Restants aux abattoirs 4.520 contre 5.350.

La vente a été calme dans l'ensemble. La bonne marchandise qui vient toujours en petite quantité s'est très facilement placée, mais il y a eu des discussions, sinon parfois de la baisse pour les sortes très secondaires et les africains.

PORCS. — Amenés 3.000 contre 3.653 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.060 contre 1.110.

Les ressources en marchandise étant limitées, la demande a été satisfaisante ; sauf pour la petite marchandise qui est de plus en plus délaissée.

Les prix se sont établis ainsi : pores maigres extra 7.40 à 7.50 le kilo vif ; bons pores maigres de pays 7.20 à 7.40 ; pores ordinaires et petite marchandise, 6.50 à 7 ; cochons un peu gras de l'Ouest et du Centre, 7.20 à 7.40 ; bons pores du Midi, de l'aveyron et du Sud-Centre, 7.10 à 7.30 ; ordinaires, 6.90 à 7.

Coches. — Vente très calme, la cote s'établit entre 4.80 et 5.50.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 35 contre 39 il y a huit jours. Vente calme entre 110 et 210 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 17 août.

Amenés	Invendus
BŒUFS	1.824 »
VACHES	930 »
TAUREAUX	262 »

Totaux

Vente bonne.

VEAUX

Vente calme.

MOUTONS

Vente assez bonne.

COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	9 10	8 30	7 10
Vaches	9 10	8 20	7 50
Taureaux	8 50	7 50	7 10
Veaux	11 10	10 10	9 10
Moutons	14 50	10 80	9 80
Porcs	10 50	10 50	9 10

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	5 46	4 65	3 55
Vaches	5 46	4 50	3 50
Taureaux	4 80	4 20	3 55
Veaux	6 65	5 86	4 95
Moutons	7 50	5 40	4 41
Porcs	7 40	7 50	6 30

Marché Talensac

Nantes, le 21 août 1925.

Amenés	Vendus	Prix
Bœufs	48	4 50
Vaches	»	»
Veaux	272	7 50
Moutons	285	6 25
Porcs	»	»

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 ^{er} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Extr.
Bœufs	4 80	4 50	4 50
Vaches	»	»	»
Veaux	272	7 50	6 50
Moutons	285	6 25	5 25
Porcs	»	»	»

FOIRES ET MARCHÉS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS D'AOUT

Lundi 24 : Couëron, St-Julien-de-Concelles. — Mardi 25 : Conquereuil, Fresnay, Riaillé, Vallet. — Mercredi 26 : Chapelle-Launay, Mesquer. — Jeudi 27 : Pless

PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements,
s'adresser à M. Y. BOURGEOIS, rue Crébillon, 19, NANTES
Téléphone : 12.68 et 26.35

HERBICIDE OCCYSOL

Breveté — Déposé
DETUIT radicalement les ronces, prestes, chiendent, orties et toutes herbes dont on veut se débarrasser.

Résultats garantis
Economie de temps et d'argent
les Chemins de Fer, les Grandes Administrations l'emploient avec la plus grande satisfaction.

LE VERPOUX OCCIT TOUT INSECTICIDE SANS POISON

Cochylis, Eudemis, Pucerons, Poux
Toujours tous les insectes sans danger pour les personnes et les animaux

LE PARELIMAGES

Poudre impalpable et légère peu caustique et éminemment insecticide. Résultats garantis.
Ces 3 produits sont en vente chez tous les bons droguistes et grainetiers.

Renseignements sur demande à J. AUT-FRAY, 2, place Duchesse-Anne, à Nantes, seul représentant pour le Département.

Etude de M^e Georges THIBAUD, notaire à Savenay

A AFFERMIR par adjudication amiable, le dimanche 13 septembre, à 1 heure de l'après-midi (heure légale), à Savenay, en l'étude de M^e THIBAUD, notaire, l'immeuble ci-après désigné :

Commune de La Chapelle-Lauvain

La Prairie de l'Ormois

Joignant au midi la Loire, des autres parts ses douves, contenant environ 18 hectares, 18 ares, 19 centiares.

Entrée en jouissance le 25 décembre 1925.
Pour tous renseignements, s'adresser à M^e THIBAUD, notaire.

A VENDRE A L'AMIABLE, entre Angers et Bouchemaine, en un lot ou 2 lots, une propriété susceptible de faire 2 exploitations de 6 hectares chacune. Pour tous renseignements, s'adresser à M. LAURENTIN, 3, quai Jean-Bart, Nantes.

A VENDRE CHEVRE UN AN : 60 FRANCS
Petit Air Liquide, r. Pittre-Chevalier, Nantes

A VENDRE A PONT-ROUSSEAU TENUE DE JARDINIER

excellent rapport, aire d'été. Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. CHE-DORGE, expert-géomètre, 31, rue Dos-d'Âne, Nantes.

A VENDRE MACHINE A BATTRE 5 chevaux n'ayant fait que deux récoltes, marque Huard Châteaubriant

S'adresser MALVAUT, Grand-Malaunay La Selve-Craonnaise (Mayenne)

MENAGE

Chef de culture, élevage, vignes, demande à diriger grande ferme si possible. Très bonnes références. FORTIN, Loupelin, Monts (Indre-et-Loire).

MENAGE toutes mains, homme jardinier petite culture, femme cuisine et petite basse-cour, laitage. Références exigées. Nourri, logé et blanchi, 400 fr. par mois. Jean DE BEL-LANG, Saint-Ouen-les-Vignes (Indre-et-Loire).

BONNE A TOUT FAIRE sérieuse, bons gages. Mme GAUTIER, 3, avenue Plessis, La Musse, près Caenlaun.

ON DEMANDE bons charretiers de plaine, célibataires. Bons gages. S'adresser à L. TOFFIN, régisseur à Bellecour, par Nogent-sur-Vernisson (Loiret).

M. HARDOUIN, forgeron à Saourdes (Maine-et-Loire), demande un jeune ouvrier sortant d'apprentissage.

ON DEMANDE 2 familles de cultivateurs pour 2 propriétés de rapport. Moitié fruits. NEULLIER-NOGUEIRA, La Roche, par Agnac (Dordogne).

ON DEMANDE des manoeuvres, des scieurs, nourris, couchés, salaires élevés. MILCHAUD, scierie, Allée des Tiersaux, St-Laurent, par Vignoux-sur-Baraillon (Cher).

ON DEMANDE jardinier à l'année, marié ou célibataire, logement et chauffage, au château de la Madeleine, à Varades.

REPRESENTANTS visitant cultivateurs, demandés partout. Gros gain. François JOSEPH, Tarascon (Bouches-du-Rhône).

ON DEMANDE deux COUVREURS OUVRIERS. Travail assuré toute l'année. Léon COUVREUR, à Villiers-Charlemagne (Mayenne)

FORD NORMANDE camionnette, carrosserie neuve, parfait état. Prix, 5.500 francs. La SOUD, AUTO, 200, route de la Révolte, Levallois (Seine).

LAPINS Chinchillas, dont la peau se vend 30 à 40 francs.
La couple, à 3 mois, 60 francs
Mme NAUD, à Mirambeau (Charente-Inférieure).

ON DEMANDE bon jardinier, 4 branches, avec références. Ecrire M. D'HYBOUVILLE, château d'Hyboville, par Euvermeu (Seine-Inférieure).

DEMANDE bonne à tout faire pour campagne toute l'année. Sérieuses références exigées. On pourrait prendre une personne avec un enfant au-dessus de 5 ans.
LANGLAIS, La Bernerie (Loire-Inférieure).

ON DEMANDE jardinier chef sérieux et capable : potager, fleurs. Ecrire avec références à M. THOMAS, régisseur, Lamothe, par Trois-Moutiers (Vienne).

REPRESENTANTS visitant cultivateurs demandés partout. Gros gain. François JOSEPH, Tarascon (Bouches-du-Rhône).

ON DEMANDE valet de chambre, formé ou non, excellentes références. Ecrire Vicomtesse DU FOU, château de Bonabry, Hillion (Côtes-du-Nord).

OUVRIER jardinier, nourri, couché, bons appointements, est demandé chez M. LE ROULLIER, rue Armand-Gasté, à Vire.

ON DEMANDE bonne cuisinière faisant un peu ménage. Références exigées. S'adresser DE HILLERIN, 5, rue du Quinconce, Angers.

LES ETABLISSEMENTS DEBRAY-DINAN Demande Livreurs

Bons appointements — Références exigées et un CONTROLEUR

DEM. ménage cathol. 41^{ans} mains, homme chef, jard., femme mén., cuis. ; 2^e Servante aider chât. ; 3^e Garçon aide-jard. DUVIVIER, Fenery (Deux-Sèvres).

JEUNE FILLE sachant traire est demandée pour ferme. Nourrie, couchée, blanchie, 200 fr. par mois, voyage remboursé après trois mois. Ecrire M. BASTARD, Domaine des Pins, Epégon-sur-Dême (Indre-et-Loire).

Pour la Touraine, MENAGE cuisinier-jardinier ou MENAGE jardinier, connaissant bien le métier, sans enfants, 35 à 45 ans, actif, femme pouvant être occupée à l'occasion, place stable, bonnes références exigées.

S'adresser M. DECAUDIN-LABESSE, château de Beauchêne, Luzillé (Indre-et-Loire).

ON DEMANDE de suite représentants à la commission, bien introduits auprès clientèle particulière, pour toiles et liège de maison. Prix intéressant.

S'adresser : CARTOUX, 30, rue du Soleil-d'Or, Chartres.

DEMANDE jeune homme sérieux pour conduire chevaux et culture. DE PENGUILLY, Flancoët (Côtes-du-Nord).

ON DEMANDE pour 1^{er} septembre, un ménage ou séparément, sachant traire, pour ferme. Bons gages.

S'adresser à M. BARBELLEY, Les Vaures, Bergerac (Dordogne).

COURTIERS-REPRESENTANTS sérieux, bien rétribués, demandés dans chaque canton par la plus importante vieille maison semence blés, placée sous contrôle Etat, livraisons garanties. Situation d'avenir sans quitter emploi. Demandez conditions. M. COLAS, directeur, 38, boulevard du Temple, Paris-XI.

ON DEMANDE pour un ménage, une femme sachant faire la cuisine.

S'adresser à M. CHARLES, à Saint-Mars-la-Jaille (Loire-Inférieure).

MARCHEL de 20 à 30 ans est demandé chez MARTIN, à Brézolles (Eure-et-Loir).

ON DEMANDE homme, célibataire ou veuf, pour travaux de propreté. Travail facile.

SANATORIUM SAINT-JEAN-DE-DIEU, Le Croisic (Loire-Inférieure).

ON DEMANDE, hâncière parisienne, bonne à tout faire, sérieuse, catholique, références exigées. Bons gages. Ecrire GUILMIN, 26, rue Saint-Amand, à Champigny (Seine).

JEUNE MENAGE, mari bon praticien en place, demande à louer Ferme de 25 à 30 hectares. Bonnes références. Faire offres : MAUPIN, 16, rue Vital, Paris, 16^e.

JARDINIER célibataire, logé, nourri.

Baron MENJOT, château Cauze (Indre-et-Loire).

ON DEMANDE ménage, homme pour vignes et culture, femme basse-cour, maison.

S'adresser M. G. du GRANDLANAY, château de la Herpinrière MONSOREAU (Maine-et-Loire)

MENAGE pour service intérieur est demandé pour juin.

S'adresser au docteur GUILBAULT, à Malicorne (Sarthe).

ON DEMANDE bonne à tout faire. Bons gages. M. Chapelier, 16, r. J.-J.-Roussou, Paris.

ON DEMANDE ménage sérieux, le mari palefrenier, la femme basse-courrière.

Ecrire BOUVIER, régisseur à Miral (Mayenne)

Commerçant en Grains

sérieux, bien situé, demande commanditaire ou dépôt. Ecrire LANNES L., 37, rue des Hostiers, Fleurance (Gers).

MENAGE sérieux, jardinier cuisinière, place stable, bons gages, 2 maîtres, références exigées. M. BRAGANDET, régisseur, domaine de Bois-Guillet, Meslud (Loire-et-Cher).

UN BON EMPLOI de livreur avec logement et beau jardin est offert à Retiers.

S'adresser au PLANTEUR DE CAIFFA à Châteaubriant

600 FRANCS par mois et fort. rem. à tous hommes et dames p. représent. — M. P. Lary, huiles, savons, café, 143, r. de Rome, Marseille.

PERSONNE pour s'occuper enfants et différents travaux, sérieuses références. DURAND, Hôtel, Gacé (Orne).

MENAGE AGRICOLE, homme laboureur, femme basse-courrière, bonnes références exigées. Mlle DE SEZE, aux Tourailles, Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

BONNE à tout faire, sér., bons gages. Mme Gautier, 8, av. Plessis-la-Musse, près Caenlaun.

BASSE-COUR montée près Orléans, 15 hectares, terres et prés. Ménage offert à ménage cultivateurs, stable, n'ayant pas d'avances à faire.

Adresse de suite références et copie certificats, à M. René Jarry, 7, rue de Florence, Paris.

ŒUFS A COUVER, fécondation garantie, purs races : Bresse, Leghorn, Rhode, Sussex. FOULON, 5, rue Hermitage, Nantes.

Cultures de graines potagères, fourragères et de fleurs. Plants de légumes et de fleurs. Tout produit pour jardin, demander prix courant.

Paul BAHAUD, cultivateur-grainier
Route de Paris (près Boulevard) — NANTES

PLANTS GREFFES
Producteurs directs et boutures

M. PRUNEAU, Gare Bouguenais (Loire-Inf.).

TRUITE-VERRATS middle white yorkshire grande origine, pedigree

Marquis de LUSSAC
Sainte-Catherine-Fierbois (Indre-et-Loire)

LAPINS Angoras à vendre. Issus primés, 9 de 4 mois, mâle et femelle, 9 de 2 mois, mâle et femelle. MORTIER, maraicher, Saint-Géron, par Ancenis.

PETITE BREQUE, 22 mois, dressée down, rapporte, essai. MEDINA, La Meillerie (L.-Inf.).

LA VACHE BRETONNE, pis noirs, est la vache idéale. Elle réalise en effet : économie de nourriture, supériorité de lait et de beurre, vêlage très facile.

M. Alfred TURPIN, à Lunières, en Roumay, s'est spécialisé dans l'élevage de la race bretonne, invite les personnes que cela pourrait intéresser à aller visiter ses étables.

M. TURPIN dispose en outre de plusieurs jeunes vaches en lait ou prêtes à vêler.

Prix modérés.

BEAU CHIEN 2 ans, fort parfait garde haute-fauteux. M. CHARBONNIER, Poitevinier (Maine-et-Loire).

COCKER 20 mois, père primé, nez extra, dressé down, rapporte, plus offrant. MEDINA, La Meillerie (Loire-Inférieure).

ŒUFS, FUTAILES
neufs et usagés — toutes contenances

H. ROUTHOU, à Lunel (Hérault)

MATERIEL DE BATTAGES
compréant : 1 Locomobile Société Française ; 2 Batteuses grand travail Société Française ; 2 Batteuses Breloux, état neuf ; 1 Batteuse à treille Brouhot. Plusieurs Locomobiles 5-6 HP.

C. I. B.
52, rue Saint-Georges — PARIS

ATTENTION ! Achetez trieur Tobogan Idéal. Sélectionner graines semences. Prix : 325 fr. départ. Ecrire L. LANNES, grains, Fleurance (Gers).

Achetez-les à la commission

TRAITEMENT nouveau et scientifique de la tuberculose p. méthode communiquée à l'Académie de Médecine. Renseignements gratis p. M. PETIT, 13, rue Jean-Dollus prolongée PARIS (18^e).

Etablissement Boreinstein, Eguardreville (Manche). Cirage crème de la Vache Noire, demande des REPRESENTANTS dans tous les départements.

PLUS DE FEU
90 Ans de Succès
Guérison sûre des
CHEVAUX BOITEUX
L'INIMITABLE BOYER-MICHEL
L. PERON, CHATEAUBRIANT (Sarthe)
TOUTES PHARMACIES. Brochure Free

L. PIOGE F. CHARPENTIER, Succ^r

1, Rue Sainte-Catherine NANTES

Constructeur

Pour les BATTAGES Utilisez le Tracteur Agricole Fordson

Le plus simple, le plus robuste, le meilleur marché

ECONOMIE : 4 litres 1/2 de pétrole à l'heure
Mise en batterie en 5 minutes
Mise en route en 1 minute
Remorque, Charrue, et tous travaux de la Ferme

Agent-Général de LA Loire-Inférieure Henri MATILE, 20, Rue Racine - NANTES
GRAND GARAGE DE BRETAGNE

AUTOMOTO

3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents

NANTES 11, Chaussée de la Madeleine 50, rue Fosse et 2, rue J.-J.-Roussou Tel. 6.05 VENTE A CREDIT SUR DEMANDE

Les Agences de Nantes et les principaux agents de la Région consentiront pour paiement comptant une remise spéciale de 5 0/0 à tout porteur de la présente annonce.

Garanties 20 ans, depuis... 455 fr.
Laveuses perfectionnées, depuis... 210 fr.
Nouveaux modèles au meilleur prix...
NOUVEAUX 1 Litre-Lavage rapide 25 fr.

CRESYL-JEYES

est le seul CRESYL vésicatoire

Désinfection contre les EPIDEMIES, les EPIZOOTIES, etc.
Fièvre aphteuse, Morve, Rouge, Cowpox, Clavelle, Cachexie

Ne pas confondre avec les imitations
Prix-souvenir, Notices et Références sur demande
CRESYL-JEYES, 25, rue des Francs-Bourgeois (PARIS XIV^e)

LA MEILLEURE GARANTIE
au prix le plus réduit pour vos ASSURANCES
Adresser- vous à M. des POISSONNAIS,
VILLIERS PLAZA, ANGENIS
ASSUREUR-CONSEIL

LOURDES
PENSION THEAS, 51, rue du Bourg
Tout confort à prix modérés
Nombresuses références en Bretagne

DETERGENT du Docteur BOURDEAU
de Parthenay (Deux-Sèvres)
Formulé pour le traitement des plaies, ulcères varicelleux ; ongles incarnés, brûlures, abcès, phlegmons, etc.
Méthode de pansement vraiment pratique et efficace. Références médicales à l'appui.
Toute famille prévoyante doit posséder un tube de DETERGENT.
Prix : 6 fr. 75, impôt compris.
Dépôt : Grande Pharmacie de Paris, Place Royale, Nantes.
Riolland, Pharmacien, Saint-Nazaire.
Soin, Pharmacien, Palmbœuf.
J. Vincent, Pharmacien, Ancenis.
A. Jullu, Pharmacien, Châteaubriant.

C'EST INCROYABLE !

Un litre de ricoline, pevoine : 1 dégrasit sa main pour d'une ; 1 superbe portefeuille ; 1 idéal porte-monnaie ; 1 porte-carte ; 1 stylo système riche ; 1 broche porte-brochure ; 1 flacon extrait odoré et une agréable surprise. GADEAU : 2 sapes, 12 serviettes, le tout contre remboursement de 1250.

Ecrire : MAQUIGNERIE SIMILI E. A.
25, rue des Dominicaines, MARSEILLE

ELEVEZ économiquement Veaux & porcelets avec la LACTINA SUISSE

Refusez les imitations, exigez cette marque :

Fabriquée depuis 1891
par les Etablissements
FRANÇOIS BRUNNER — Villeurbanne-LYON

Toiles Tissées à la main

TOUTES LARGEURS, PUR FIL, GARANTIES
Prix très modérés
J. LEAUTÉ, à UZEL (Côtes-du-Nord)

SPECIALITE DE - POTS A FLEURS - CLOCHES A JARDIN TERRINES à semis

P. BUREAU
10, Quai Duguayes, NANTES
TEL. 14.68

Expedition directe d'HUILE DES USINES AUX CONSOMMATEURS

Sauf variations :
Huile d'olives garantie pure extra vierge, le litre, par bidon de 10 litres..... 8.50
Huile d'arachides extra vierge, le litre, par bidon de 10 litres..... 7.60
Le litre, par bidon de 25 litres..... 7.25
Huile d'arachides fine, le litre, par bidon de 10 litres..... 6.50
Le litre, par bidon de 25 litres..... 6.25

Majoration de 0.50 par litre pour logement en bidon de 5 litres

Ces prix s'entendent logé franco gare contre remboursement.

On demande des agents
Ecrire : M. ALCIDE ROUGIER, 5, rue des Carmélites, à Blois.
Echantillon sur demande

LIQUIDATION RAPIDE

d'un lot important de pompes à piston aspirantes et foulantes, provenance Stocks américains, garanties neuves, pour arrosage, épandage, etc. Les intéressés pourront obtenir l'envoi franco de port d'une pompe contre mandat de fr. 29, adressé à l'office chargé de la vente, le

Comptoir Commercial Français
LA ROCHELLE

LE ZENITH

Société Assureur du SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AUXILIAIRE DU COMMERCE DE VERTOU.

Incendie - Vol - Accidents
A. VAULTON et G. BOUCHAUD-5, Place Félix-Fournier-NANTES

Enfants qui urinent au lit

Mères de famille qui, jusqu'à ce jour, avez tout essayé et que rien n'a réussi, écrivez à M. MENARD, Pharmacien-Spécialiste, au Lanson (Vendée). Il vous indiquera, moyennant un timbre de 0 fr. 25, le moyen qui, depuis 20 ans, a guéri un nombre considérable d'enfants de tout âge.

(R. C. Fontenay 253).

Les machines agricoles françaises DOLLE en Bretagne et en Normandie

grâce à la qualité des matières premières employées, à leur construction soignée, à leur long usage, ont acquis la réputation justifiée de

MACHINES QUI DURENT
SUCCURSALES POUR L'OUEST
M. A. LAIR, Dir^r pour la Bretagne
PONT-IVY (Morbihan)
M. P. KERNE, Dir^r la Normandie
ARGENTAN (Orne)

MACHINES AGRICOLES DOLLE
MACHINES AGRICOLES REDUITE
Lignes et Siège social
VESOUL (Saône)

VOITURES D'ENFANTS

OCCASIONS ET NEUVES
ACHAT — ECHANGE — REPARATIONS
MAINGUY, 29, Chaussée de la Madeleine - NANTES

SADUR

Métaux
Emallées
La meilleure couverture
Inaltérable, étanche, calorifuge
50% d'Economie
Catalogue franco sur demande
A. Rey fabricant 10 Quai de l'Écaut Calais (Nord) 627 p. 1019

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital — NANTES

O. PILLET, pharmacien — TELEPHONE 9.05

DÉPOT DE TOUTES LES SPECIALITES FRANÇAISES ET ÉTRANGERES
— BAISSÉ DE PRIX —

Pour la PROPRIETE du GRAIN la batteuse BROUHOT

reste INIMITABLE
COMME
la Batteuse
A GRAINES
DEMANDEZ
le Catalogue franco en citant ce journal

Anciens Etablissements
BROUHOT et C^o
à VIERZON (Cher)
Société Anonyme au Capital de 3.000.000 de francs